

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DFPE 312 Subvention à l'association de Culture Berbère (20e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association de culture Berbère (20 e) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20e arrondissement, en date du 11 avril 2013,

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association de culture Berbère (18514/ 2013_03151 /D02815).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.